

ASPRI



Association pour la **S**urvie des étangs et de la mer
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>



Palavas les Flots le 23 février 2015

Plateforme commune des associations du bassin versant ou riveraines des étangs palavasiens et de l'étang de l'Or

Les associations cosignataires des propositions ci-dessous sont solidaires pour demander que celles-ci soient réalisées prioritairement et s'adressent à :

- ↳ Messieurs les Présidents de l'Agglomération de Montpellier et de l'Agglomération des communes du Pays de l'Or (qui disposent désormais de la compétence inondation)
- ↳ Monsieur le Président du Département de l'Hérault.
- ↳ Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon
- ↳ Monsieur le Préfet de l'Hérault.
- ↳ Les maires des diverses communes seront saisis de cette intervention et leur appui sera sollicité, ainsi que le SYBLE et le SAGE.

Objet : Prévention et protection contre les risques d'inondation

Monsieur le Président,

De nombreuses associations situées sur le bassin Lez-Mosson et la zone des étangs palavasiens et de l'étang de l'Or, très représentatives des soucis des populations concernées par les risques d'inondation, se sont réunies à Palavas Les Flots le 23 février 2015.

Conscientes de la nécessité de peser plus fortement pour faire appliquer les directives et préconisations élaborées par le SYBLE, le SAGE et figurant dans le PAPI (PAPI I et PAPI II en cours) elles décident d'intervenir ensemble pour une réalisation prioritaire et prochaine de celles-ci.

Elles demandent :

- Un plan de prévention prenant en compte les rivières de la source à l'embouchure, l'influence de la mer et le rôle des étangs. Ce plan sera étayé par une étude scientifique globale.
- La protection rapprochée des habitations vulnérables aux risques d'inondation.

- Le nettoyage des rivières et ruisseaux pour éviter les embâcles.
- L'édification en amont de barrages écrêteurs de crues et de champs d'expansion contrôlée qui doivent avoir la capacité de ralentir la descente des eaux de pluie lorsque la crue s'accompagne d'une tempête marine haussant le niveau de la mer, remplissant les étangs et empêchant la crue de s'écouler.
- Le recalibrage du barrage anti-sel de Carnon, situé sur le seul grau de l'étang de l'Or qui doit devenir une porte régulatrice. En complément un autre grau muni d'une porte doit être envisagé dans le secteur du Grand Travers.
- Le respect des préconisations et directives du SYBLE. Même si elles restent trop partielles selon notre opinion, elles sont satisfaisantes sur bien des aspects. De l'aveu même du SYBLE, trop de maires ne les respectent pas, et le SYBLE n'a pas les moyens humains de vérification et d'intervention sur le terrain. Les associations vous demandent de faire cesser cette situation anormale en faisant OBLIGATION aux collectivités territoriales d'appliquer les directives concernant la prévention des risques d'inondation, notamment en cessant de construire en zone inondable.
- L'application stricte pour toute urbanisation nouvelle (et pour les aux anciennes lorsque ces bassins n'étaient pas prévus) de la loi concernant la réalisation obligatoire de bassins de rétention sur la base de 120 litres par m² d'eau de ruissellement.
- L'obligation de présenter une étude hydraulique mesurant l'impact sur le voisinage chaque fois qu'est envisagé un remblaiement ou comblement.
- L'association à l'élaboration des PAPI et PAPI d'intention.
- L'inscription des préconisations du SYBLE devrait constituer un programme de réalisation dans lequel les collectivités territoriales se répartiraient la charge et la responsabilité qui leur reviennent. Un comité de pilotage regroupant les divers partenaires institutionnels et les habitants nous paraît adapté pour avancer dans ce sens.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués

Association ASPRI

LISTE DES SIGNATAIRES :